

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat n° 54-004472 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique VL 14-16 M du 12 au 13 février 2026

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique VL 14-16 M du 12 au 13 février 2026 pour les besoins des Services Techniques dans le cadre d'une formation,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n° 54-004472 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n° 54-004472 avec la Société REGIS LOC – 1 rue Pierre Boulanger – 63370 LEMPDES pour la location du 12 au 13 février 2026 d'une nacelle télescopique VL 14-16 M - N° 37509 – TLR16 - N° de série ZCFCL35A50D709385 - N° immatriculation GG-900-YC, pour les besoins des Services Techniques dans le cadre d'une formation,
Le montant total de cette location s'élève à 284,10 € HT soit 340,92 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 12/02/2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 12/02/2026

1938 - 12022026

TULLE, le 12 février 2026

Le Maire-Adjoint,



Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER

Établi par **Clemence Vigier**

1 Rue Pierre Boulanger
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 61 96 02
Email : agence.clermont@regisloc.fr

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN

19012 TULLE CEDEX

Contact / Tél :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
CHANTIER
63430 PONT DU CHATEAU

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
03/02/2026	48072	54-004472	FONC260024	1/ 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €
	Location du 12/02/2026 au 13/02/2026						
	Suivant devis N° 54-003104						
1	NACELLE TELES VL 14-16M N° 37509 TLR16, N° Série ZCFCL35A50D709385, N° Immat GG 900 YC Franchise 8 HR /Jour, 25.00€ / HR supp Compteur départ 1260 HR	Jour	128,00		128,00	J:2	256,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						25,60
	Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 128.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 118.00€ Prix / J de 21 J à infini : 100.00€						
1	- COMPTEUR KMS N° CPKM37509 N° Série ZCFCL35A50D709385.70€ / KM supp Compteur départ 30687 KM						0,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						
	- Pour votre sécurité nous vous rappelons que le port du harnais est obligatoire	Comm.					
	- Permis obligatoire	Comm.					
	- Gagner du temps avec notre service nettoyage (à partir de 50€ HT)	Comm.					

Transmis au contrôle de Légalité le : 12/02/2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 12/02/2026

A compter du 01/02/2026 nos CGL changent. Vous acceptez nos CGL présentes au verso de ce document, sur www.regisloc.fr et en agences

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date 12/02/2026



Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER

TOTAL HT	284,10 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	56,82 €
TOTAL TTC	340,92 €

Règlement: **Virement 30 jours fin de mois le 15**